



schweiz suisse svizzera

Coronavirus – Recommandations de Yoga Suisse pour les participant-e-s aux cours de yoga Etat : 6 décembre 2021

A partir du lundi 6 décembre 2021, le **certificat sanitaire sera obligatoire** pour l'enseignement du yoga. C'est ce qui ressort de la décision du Conseil fédéral lors de sa séance du 3 décembre 2021. Le **port du masque** est obligatoire en tout temps (entrée/sortie de la salle et durant la séance) si les coordonnées des participant-e-s ne sont pas collectées. En cas de tenue d'une liste de présence, le port du masque est obligatoire uniquement à l'entrée/sortie de la salle.

Yoga Suisse recommande aux participant(e)s aux cours de continuer à respecter **les règles d'hygiène et de comportement** ainsi que les indications suivantes :

- Pas de contacts physiques (poignées de mains, bises) et pas d'accolades, mais des solutions alternatives telles que la salutation namaste, main sur le cœur, etc.
- Lavez-vous les mains avec le désinfectant avant d'entrer dans la salle.
- Apportez si possible votre propre tapis de yoga et déposez-le selon les consignes de votre enseignant-e de yoga.
- Apportez un linge pour placer sur le tapis de yoga et protéger l'éventuel matériel mis à disposition (coussins de méditation, blocs, etc.).
- Apportez votre boisson si besoin.
- Si vous présentez des symptômes de maladie, veuillez rester à la maison.
- Veuillez porter un masque à l'entrée du studio de yoga, dans les vestiaires et jusqu'au tapis de yoga (en cas de liste de présence tenue par l'enseignant-e) et y compris durant le cours (si l'enseignant-e ne tient pas de liste de présence).